

Index égalité

Promouvoir l'égalité professionnelle des femmes et des hommes à travers la rémunération : l'Institut Agro s'engage !

(dernière mise à jour : 25 mars 2024)

Au titre de l'index égalité professionnelle femmes-hommes, l'Institut Agro affiche un score de 90 points sur 100 pour l'année 2022.



La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique prévoit la publication des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Cet index qui existe dans le secteur privé depuis 2019 a pour objectif de réduire et surtout de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les administrations publiques.

Deux décrets publiés le 5 décembre 2023 au Journal officiel prévoient les modalités d'application de cet index :

- Décret 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans la fonction publique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048514563>
- Décret 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret 2023-1136 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048514594>

Cet index se présente sous la forme d'une note sur 100 points avec une cible minimum à atteindre de 75 points. Il doit être publié annuellement sur le site web de chaque administration et transmis au ministère de la Fonction publique.

Éléments de calcul :

Indicateur « égalité de rémunération pour les agents contractuels »	74 / 80
Indicateur « 10 plus rémunérations »	16 / 20
Total 2022 pour l'Institut Agro	90 / 100

Ces deux indicateurs portent sur les 390 agents contractuels sous plafond rémunérés par l'Institut Agro durant l'année 2022. Les agents rémunérés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), ministère de tutelle de l'Institut Agro, sont quant à eux intégrés dans l'index égalité du MASA.

L'index égalité femmes-hommes du MASA est de 83 / 100 pour l'année 2022. Il est consultable via le lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/index-egalite-femmeshommes-le-ministere-en-charge-de-lagriculture-obtient-83-points-sur-100-pour>

Le score de l'Institut Agro démontre son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, tel qu'inscrit notamment dans les actions du plan égalité 2021-2023 et du plan égalité-diversité 2024-2026 qui sera présenté au comité social d'administration du 5 avril 2024 et au conseil d'administration du 25 juin 2024.